

Communiqué de presse
Bruxelles, 12 mai 2015

MIRJAM VERMAUT, première femme élue Présidente de l'IPCF



Ce 4 mai 2015, Madame **Mirjam VERMAUT** a été élue Présidente de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés. Elle succède à Monsieur Jean-Marie Conter. Monsieur **Frédéric DELRUE** a été élu Vice-Président. Le nouveau Trésorier est Monsieur **Luc VANHOUTTE**. Ensemble, ils forment le « Bureau » et assurent la gestion quotidienne de l'Institut. Leur mandat débutera le 17 mai 2015, pour une période de 4 ans.

Mirjam Vermaut a été élue Présidente par ses 17 consoeurs et confrères au sein du Conseil National de l'Institut. Economiste de formation, elle était, au cours de la législature précédente, membre du Conseil National et membre de la Commission du Stage. Elle possède un cabinet comptable à Lovenjoel-Bierbeek (Brabant flamand) et est également Présidente régionale de l'association professionnelle KVABB. Son premier défi : susciter l'enthousiasme des jeunes envers la profession !

Elu Vice-Président, Frédéric Delrue a déjà acquis une expérience au sein de l'Institut en tant que membre du Conseil National. Il est également membre du Conseil d'administration et trésorier de l'association professionnelle APCH. Son bureau comptable est installé à Tournai.

Luc Vanhoutte est, quant à lui, élu Trésorier. Ce comptable-fiscaliste agréé siégeait également au Conseil National durant la législature précédente. Auparavant, il a été membre de la Chambre d'appel de l'IPCF (organe disciplinaire). Il possède un cabinet comptable à Ostende et il est membre du Conseil d'administration de l'association professionnelle BBB.

La nomination de Mirjam Vermaut confirme une longue tradition d'élection d'une femme dans le cadre de la gestion quotidienne de l'IPCF. Signalons cependant que Mirjam Vermaut est la première femme élue à la Présidence de l'IPCF depuis sa création en 1992. Le Conseil National actuel compte 6 femmes parmi ses 18 membres. La répartition reflète parfaitement la proportion « femmes/hommes » au sein des membres de l'Institut.

Contacts presse	Nom	Titre	Tel	E-mail
IPCF	Stéphanie Liévin	Responsable Communication	02 626 03 93 0475 98 32 97	stephanie.lievin@ipcf.be
IPCF	Geert Lenaerts	Directeur général	02 626 03 80	geert.lenaerts@bibf.be



Une nouvelle équipe, un projet commun

Durant son mandat de 4 ans, le nouveau Bureau, en collaboration avec les membres du Conseil National, souhaite poursuivre la route tracée avec succès lors des 4 années du mandat précédent.

Une attention toute particulière sera consacrée aux domaines ci-dessous:

- **Communication au sujet de la profession et du rôle du comptable(-fiscaliste) agréé** : il importe de faire connaître la profession auprès du grand public, des étudiants et des entreprises
- **Proposer des solutions face aux défis du secteur (également destinées aux petits bureaux)** : (E-facturation, E-gouvernement, organisation de bureau, ...)
- **Assurer un dialogue constructif avec les autorités et les responsables politiques** (mandat unique et délais pour les déclarations fiscales pour les titulaires de la profession, dialogue avec le fisc,)
- **Relations avec les autres Instituts des professions économiques**

Vous pouvez télécharger les photos en haute résolution des membres du Bureau sur le site de l'IPCF
www.ipcf.be (rubrique 'Institut', rubrique 'presse')

A propos du comptable(-fiscaliste) agréé et de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés (IPCF)

Le comptable(-fiscaliste) agréé est le conseiller privilégié des entrepreneurs indépendants, des PME et des professions libérales.

En Belgique, seules les personnes disposant d'une agréation peuvent exercer la profession de comptable(-fiscaliste) sous le statut d'indépendant, à titre principal ou accessoire. Ces professionnels portent le titre de comptable agréé ou de comptable-fiscaliste agréé. Depuis le 1^{er} juillet 2013, un comptable salarié peut lui aussi, devenir - sur une base volontaire - membre de l'IPCF.

Organisme officiel d'intérêt public, l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés a été fondé par l'Arrêté Royal du 19 mai 1992, Arrêté Royal abrogé et remplacé par la Loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales. Garant officiel de la profession, l'Institut tient à jour le tableau des titulaires de la profession (comptables et comptables-fiscalistes agréés) et la liste des comptables(-fiscalistes) stagiaires. Ceux-ci (personnes physiques et personnes morales) sont habilités par la Loi à exercer, en tant qu'indépendants, des missions comptables et fiscales pour compte de tiers. L'IPCF a également pour mission de veiller au respect des règles de déontologie, au bon accomplissement des missions confiées à ses membres et à l'organisation du stage permettant d'obtenir l'agréation légale requise du comptable(-fiscaliste).

L'Institut compte plus de 6.000 membres et stagiaires.

www.ipcf.be

Contacts presse	Nom	Titre	Tel	E-mail
IPCF	Stéphanie Liévin	Responsable Communication	02 626 03 93 0475 98 32 97	stephanie.lievin@ipcf.be
IPCF	Geert Lenaerts	Directeur général	02 626 03 80	geert.lenaerts@bibf.be